

Programme d'échantillonnage et de contrôle des produits autorisés par voie centralisée (CAP)



Vous êtes ici :

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS \(LABORATOIRE OFFICIEL DE CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS, « OMCL »\)](#) / Programme d'échantillonnage et de contrôle des produits autorisés par voie centralisée (CAP)

Réponse :

Aucune question relative à cette thématique ne figure pour le moment dans la FAQ, mais vous pouvez nous soumettre votre question via le [HelpDesk de l'EDQM](#). Pour en savoir plus sur l'utilisation du HelpDesk, consultez le [manuel de l'utilisateur du HelpDesk](#).